

Délibération n°D20230006

Rapporteur : Joël KERDRAON

Service : Commande Publique

Secrétaire de séance : Farida MOUHOUBI

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le DEUX FÉVRIER, à 18 heures,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 20, 21, 22, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/01/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (1), Fatiha BANCAL, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS.

**ABSENTS EXCUSES :**

|                     |                      |                          |
|---------------------|----------------------|--------------------------|
| Laurence ROUAN      | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD       |
| Charles MARBOT      | a donné délégation à | Joël KERDRAON            |
| Alain BANQUET       | a donné délégation à | Josie BAYLE              |
| Eric PROLA          | a donné délégation à | Florence MALGAT          |
| Marc LETURGIE       | a donné délégation à | Christian BORDENAVE      |
| Stéphane FRADIN     | a donné délégation à | Christophe DAVID-BORDIER |
| Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Christine FRANCOIS       |

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Julie TEJERIZO, Lionel FREL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivé au dossier n°1 « Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) – Modifications des statuts - Maison de Santé »

### **VILLE - CCAS - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 autorisant la constitution des groupements de commandes ;

VU les articles L. 2113-6 à 8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes à intervenir entre la Ville de BERGERAC et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 23 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC et son CCAS ont des besoins récurrents en matière d'assistance technique et de fourniture de denrées alimentaires et qu'un groupement de commandes permettrait de désigner un prestataire unique et d'obtenir ainsi des tarifs plus compétitifs et qu'à cet effet, la Ville de BERGERAC serait le coordonnateur de ce groupement ;

CONSIDÉRANT que le marché actuel d'assistance technique et de fourniture de denrées alimentaires arrive à échéance le 18 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT la construction de la nouvelle cuisine centrale dont la livraison est prévue au cours du 2ème semestre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des prestations de service de restauration collective en cas de retard de livraison du nouvel équipement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la création d'un groupement de commandes, pour l'assistance technique et la fourniture de denrées alimentaires entre la Commune de BERGERAC et son Centre Communal d'Action Social ;
- DE DIRE que la Ville de BERGERAC sera le coordonnateur dudit groupement ;
- D'AUTORISER le lancement des procédures de passation de marchés ou accords opportunes dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes précitées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement et tous documents se rapportant à cette affaire.

Adopté par 24 voix pour : (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET (pouvoir), Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.)

4 contre : (Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS).

1 abstention : (Marion CHAMBERON).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 02/02/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 FEV. 2023

et de l'affichage en date du - 7 FEV. 2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Farida MOUHOUBI

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD

